

ACTILAV TABLETTES

771096



8: Matières corrosives

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Tablette lave-vaisselle
Code du produit : 910041 - 910064 - 910067
Nom commercial : Clean'surf Express
Type de produit : Détergent.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille
66 chemin de Ste Marthe
13014 Marseille FRANCE
Site internet : cdsm-info.fr
Nom et fonction de la personne responsable : fds@cleansurf.fr
Producteur : Compagnie des Détergents et du Savon de Marseille
66 chemin de Ste Marthe
13014 Marseille FRANCE
Site internet : cdsm-info.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : 0033(0)4.91.10.30.80

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : R31
C; R34
Xi; R37
R52-53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



Phrase(s) R

: C : Corrosif
: R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
: R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
: R34 : Provoque des brûlures.
: R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

Phrase(s) S

: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
: S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

2.3. Autres dangers

Autres dangers :

Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Substance / Préparation : Préparation.

Composants : Ce produit est dangereux.

Substance(s) dangereuse(s) : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Métasilicate de disodium	: Entre 25 et 35 %	6834-92-0	229-912-9	014-010-00-8	----	C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B; H314 STOT SE3; H335
Métasilicate de disodium, 5Aq.	: Entre 25 et 35 %	10213-79-3	229-912-9	014-010-00-8	----	C; R34 Xi; R37 ----- Skin Corr. 1B; H314 STOT SE3; H335
Carbonate de sodium	: Entre 10 et 15 %	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2	01-2119485498-19	Xi; R36 ----- Eye Irrit. 2; H319
Troclosène sodique, dihydrate	: Entre 1 et 5 %	51580-86-0	220-767-7	613-030-01-7	----	Xn; R22 R31 Xi; R36/37 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral); H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Faire respirer de l'air frais. En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.

Ingestion : Rincer la bouche. Cracher.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie la décomposition thermique peut produire des fumées toxiques et/ou corrosives suivantes : Oxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Non combustible.
Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.
Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Incendies avoisinants : Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection adéquat.

Pour les secouristes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Rincer abondamment à l'eau. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Précautions spéciales : Eviter toute exposition inutile.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

TLV© -TWA [mg/m³] : Aucune donnée disponible.

VLE - France [mg/m³] : Aucune donnée disponible.

VME - France [mg/m³] : Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - Protection des yeux : Lunettes.
 - Autres : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Pastille ronde blanche

9.1.b. Odeur

Caractéristique.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

solution à 1 % = 12

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Non applicable.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Non applicable.

9.1.g. Point d'éclair

Non applicable.

9.1.h. Taux d'évaporation

Non applicable.

9.1.i. Inflammabilité

Non applicable.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Non applicable.

9.1.k. Pression de vapeur

Non applicable.

9.1.l. Densité de vapeur

Non applicable.

9.1.m. Densité relative

Non applicable.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.n. Solubilité

Complète

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Non applicable.

9.1.q. Température de décomposition

Non applicable.

9.1.r. Viscosité

Non applicable.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Voir section 10.3. "possibilité de réactions dangereuses"

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Non connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

- **Toxicité aiguë** : Aucune donnée disponible.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Aucune donnée disponible.
- **Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]** : Aucune donnée disponible.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 11 Informations toxicologiques (suite)

- Mutagénicité sur les cellules germinales : Aucune donnée disponible.
- Inhalation (rat) [mg/l] (6 heures / 24 heures) : Aucune donnée disponible.
- Cancérogénicité : Aucune donnée disponible.
- Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Aucune donnée disponible.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Aucune donnée disponible.
- LD50 Admin.cutanée(lapin) [mg/kg] : Aucune donnée disponible.
- Danger par aspiration : Aucune donnée disponible.
- Administration cutanée (lapin-rat) [mg/kg/24 heures] : Aucune donnée disponible.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.
- Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg/24h] : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations toxicologiques

- CL50 96 Heures - poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.
- EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible.
- IC50 72h Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

DBO5 [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

DCO [mg/l]

: Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Etiquetage

: 3262



: 8: Matières corrosives

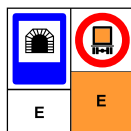
14.2. Nom d'expédition des Nations unies

: SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
• Transport terrestre - ADR/RID : **SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.**
• Transport par mer - IMO-IMDG : **CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.**
• Transport aérien - ICAO/IATA : **CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

8

• Transport terrestre - ADR/RID : **8**
- Restriction dans les tunnels : E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- Quantité limitée

: 5 KG
Emballages combinés - Emballage intérieur : Contenu maximum : 5 kg
Emballages combinés - Colis : maximum :
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Emballage intérieur : Contenu maximum :
Emballages intérieurs placés dans des bacs à housse rétractable ou extensible - Colis : maximum :
5 kg

• Transport par mer - IMO-IMDG : **8**
• Transport aérien - ICAO/IATA : **8**

14.4. Groupe d'emballage

III

14.5. Dangers pour l'environnement

Cette préparation n'est pas considérée comme un polluant d'eau

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: **Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident**
: En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

- : Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- : Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- : Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- : Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- : Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- : Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- : Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- : Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- : Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- : Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.
- : **Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.**
- : Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- : Pour chacun des membres de l'équipage
- : Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatives aux détergents.
Ce mélange respecte les règlements Européen (CE) n°648/2004 et n°9007/2006 relatifs à la classification, l'étiquetage et l'emballage des mélanges.
Les constituants de ce mélange appartiennent à la liste positive des matières pour le nettoyage des matériaux au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/99)
Etiquetage selon règlement n°648/2004 et n°9007/2006:
Moins de 5%: agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés
Plus de 15% mais moins de 30%: phosphates

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9

Edition révisée n° : 4

Date : 23 / 8 / 2013

Remplace la fiche : 23 / 8 / 2013

ACTILAV TABLETTES

771096

SECTION 16 Autres informations

Liste des phrases H pertinentes (Section 3)	: EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. H302 - Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 5 - Attention - H302 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H335 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Liste des phrases R pertinentes (§ 3)	: R22 : Nocif en cas d'ingestion. R31 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique. R34 : Provoque des brûlures. R36 : Irritant pour les yeux. R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. R37 : Irritant pour les voies respiratoires. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Autres données	: Aucun(e).
Révision	: 4
Date d'impression	: 23 / 8 / 2013

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document